



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/249
18 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUATRIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION EN SIERRA LEONE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 26 février 1998 (S/PRST/1998/5), par laquelle le Conseil me priait de lui présenter des propositions détaillées concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies et sa présence future en Sierra Leone. Il rend compte des faits intervenus en Sierra Leone depuis la publication de mon troisième rapport le 5 février 1998 (S/1998/103).

II. APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1132 (1997) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Mesures prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe de contrôle (ECOMOG)

2. Le 5 février 1998, le Comité des cinq ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation de la Sierra Leone s'est rendu à New York pour informer les membres du Conseil de sécurité et moi-même de la situation en Sierra Leone. Le Président de ce Comité des Cinq, qui est le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, M. Tom Ikimi, a déclaré que l'application de l'Accord de Conakry était dans l'impasse. Il a indiqué que la junte avait soulevé trois problèmes qui, selon elle, faisaient obstacle à l'application de l'Accord : la libération du caporal Foday Sankoh, la dérogation en faveur des forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) aux règles du processus de désarmement, et enfin la composition de l'ECOMOG, principalement constituée de militaires nigériens.

3. Le Ministre Ikimi a noté qu'en raison de cette impasse, l'ECOMOG n'avait pu se déployer en Sierra Leone pour mener à bien le désarmement et la démobilisation des combattants sierra-léonais et qu'il n'avait donc pas été possible de déployer des observateurs des Nations Unies aux côtés de l'ECOMOG.

4. Le Ministre nigérien m'a demandé de soutenir une initiative de haut niveau ayant pour but de soutenir la CEDEAO en créant un groupe d'Amis de la Sierra Leone et il a indiqué que selon lui le Conseil de sécurité devait entériner le choix du 22 avril 1998 comme date limite pour le rétablissement de l'autorité

constitutionnelle et pour l'application intégrale de l'Accord de Conakry du 23 octobre 1997.

5. J'ai réaffirmé au Comité des Cinq le souhait de l'Organisation des Nations Unies de coopérer étroitement avec la CEDEAO, et j'ai indiqué que l'ECOMOG devait élaborer un plan d'opérations sur la base duquel l'Organisation des Nations Unies pourrait arrêter définitivement son propre plan de déploiement. L'ECOMOG devrait également établir un état récapitulatif de ses propres besoins logistiques afin de demander aux donateurs potentiels l'aide nécessaire.

6. Le même jour, ripostant à une attaque des forces de la junte sur ses positions, à Lungi, l'ECOMOG a lancé une attaque contre la junte, qui a abouti, une semaine plus tard environ, à l'effondrement de celle-ci et à son expulsion par la force de la ville de Freetown après d'intenses combats. La chute de la ville, le 13 février, qui a été accompagnée par un pillage général et par des tueries de représailles, a entraîné la fuite ou la capture de nombreux soldats et chefs de la junte. La CEDEAO m'a assuré que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait été autorisé à rendre visite aux prisonniers détenus par l'ECOMOG à Freetown. Cependant, plusieurs des anciens dirigeants du Conseil révolutionnaire des forces armées, notamment son président, Johnny Paul Koroma, seraient encore en fuite. Agissant en se concertant avec les "Kamajors" locaux et autres milices de chasseurs traditionnels (connues sous le nom de Groupe de la protection civile), l'ECOMOG a par la suite pris le contrôle des villes de Bo, de Kenema et de Zimmi dans le sud du pays, et de Lunsar, Makeni et Kabala dans le nord. L'ECOMOG a également fait état de la prise de la localité de Daru, ce qui signifierait que les éléments résiduels de la junte seraient désormais délogés de presque toutes les grandes villes du pays, à l'exception de Kailahun. Après des combats sporadiques durant la deuxième quinzaine de février, le pays semble désormais calme. Plusieurs membres d'organisations d'aide internationale et plusieurs missionnaires pris en otage par des éléments armés en février ont par la suite été libérés sains et saufs. Cependant, on a signalé dans la presse, à la mi-mars, que des membres du Front uni révolutionnaire (FUR), à Kono, avaient assassiné des civils et pris 200 otages, parmi lesquels figureraient des étrangers.

7. Le 18 février, accompagné par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Lansana Kouyaté, le Ministre Ikimi s'est rendu en Sierra Leone pour apprécier la situation sur le terrain. Ils ont interrogé ensemble certains anciens soldats de la junte désormais détenus par l'ECOMOG puis se sont rendus à la présidence ("State House") et au Parlement. Ils ont constaté que les bâtiments publics avaient généralement été pillés ou étaient en très mauvais état, et que de nombreux engins non explosés étaient éparpillés. Cependant, l'équipe de la CEDEAO, que la foule a accueillie avec enthousiasme, a constaté qu'à maints égards la vie redevenait normale dans la capitale sierra-léonaise. Mon Envoyé spécial s'est également rendu à Freetown le même jour, comme je le note plus bas.

8. Du 25 au 27 février 1998, le Comité des Cinq s'est réuni, à l'occasion de la réunion, à Addis-Abeba, du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine pour examiner la situation en Sierra Leone et a publié un communiqué, qui a été diffusé ensuite sous la cote S/1998/170.

/...

9. Le 4 mars 1998, les membres du Comité des Cinq sont revenus à New York et ont de nouveau rencontré les membres du Conseil et moi-même. Le Ministre nigérian, M. Ikimi, m'a rendu compte de sa visite à Freetown le 18 février puis de sa rencontre à Conakry avec le Président Tejan Kabbah. Après cette réunion, on a annoncé que le Président Kabbah rentrerait dans son pays le 10 mars 1998.

10. L'ECOMOG a également établi une liste détaillée des besoins logistiques des opérations en Sierra Leone. Durant le séjour à New York du Comité des Cinq, le Ministre nigérian des affaires étrangères, M. Ikimi, a demandé l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de façon que ces besoins logistiques soient satisfaits. Cette demande a été réitérée par le général Sani Abacha, qui préside la CEDEAO, dans la déclaration qu'il a prononcée à la cérémonie organisée pour marquer le retour à Freetown du Président Kabbah, le 10 mars.

Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies

11. Le 18 février 1998, quelques jours après que l'ECOMOG eut pris le contrôle de presque toute la ville de Freetown, mon Envoyé spécial, M. Francis G. Okelo, a mené, dans la capitale et à Lungi, une mission d'évaluation des préoccupations sécuritaires et des besoins humanitaires, qui était composée de fonctionnaires des Nations Unies et de responsables d'organisations non gouvernementales. Cette mission a recensé les besoins les plus immédiats de la population. M. Okelo a remis, à cette occasion, une grande quantité de médicaments offerts par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux hôpitaux locaux et a commencé à préparer le retour des Nations Unies à Freetown. Quelques jours plus tard, le Programme alimentaire mondial (PAM) a livré par mer 857 tonnes de vivres à Freetown.

12. Au début de février, conformément à la demande des membres du Conseil de sécurité, qui souhaitaient recevoir une évaluation technique de la situation humanitaire en Sierra Leone après le coup d'État du 25 mai 1997, une mission interorganisations s'est rendue dans la région. Son rapport est paru sous la cote S/1998/155. Un complément d'informations sur la situation humanitaire en Sierra Leone est donné plus bas à la section III du présent rapport.

13. En application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 février, j'ai pris les premières mesures nécessaires pour ouvrir un fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone. Les contributions à ce fonds aideraient à financer une aide logistique à l'ECOMOG, une aide au rétablissement des pouvoirs publics sierra-léonais, et des activités visant le désarmement, la démobilisation et la défense des droits de l'homme.

14. Le 7 mars, mon Envoyé spécial a rouvert le bureau des Nations Unies à Freetown, qui avait été fermé après le coup d'État du 25 mai 1997 puis temporairement transféré à Conakry (Guinée). Les effectifs de ce bureau ont été renforcés et comprennent désormais des spécialistes civils des questions humanitaires et politiques et un conseiller militaire, auxquels s'ajouteront, ultérieurement, des spécialistes des droits de l'homme et de la police civile ainsi que de l'information. Ce bureau a pour fonction d'assurer la liaison avec les autorités sierra-léonaises, la CEDEAO, l'ECOMOG et les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec des ONG, et c'est de lui que relèveront toutes les

/...

activités menées par les organismes des Nations Unies dans le pays. Mes propositions de déployer du personnel militaire de liaison pour compléter la présence des Nations Unies sur le terrain sont détaillées à la section IV du présent rapport. Mon Envoyé spécial conservera temporairement un petit bureau à Conakry, mais devrait s'installer définitivement à Freetown à la fin de mars, et cela devrait faciliter le retour en Sierra Leone de tous les organismes des Nations Unies.

Mesures prises par le Gouvernement sierra-léonais

15. Le 13 février 1998, le Président Kabbah a convoqué, à Conakry, une réunion de donateurs potentiels, notamment l'Union européenne, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'ONU, afin d'examiner les priorités gouvernementales, la nature de l'assistance que la communauté internationale peut apporter et les moyens de fournir rapidement des secours humanitaires. Le Président a annoncé qu'il avait créé une équipe spéciale chargée de préparer le terrain pour que son gouvernement puisse se mettre rapidement au travail, d'évaluer les dégâts infligés aux équipements et de préparer la réouverture des écoles. Le Président Kabbah a annoncé les priorités immédiates de son gouvernement : la fourniture de secours humanitaires et de produits pétroliers, la relance des programmes d'aide internationale et le désarmement et la démobilisation des ex-combattants. Trois autres domaines appellent une attention immédiate : la formation et la restructuration de la police, la création d'emplois pour les jeunes et la construction de logements peu coûteux. Le Président Kabbah a également indiqué qu'il avait l'intention de rationaliser son administration et de nommer des techniciens aux postes ministériels.

16. Depuis que la junte militaire a été chassée du pouvoir par l'ECOMOG, le Président Kabbah a déclaré son intention de présenter des propositions au Parlement concernant le relèvement du pays. Il a également dénoncé les actes meurtriers de représailles qui ont dans certains cas accompagné le départ forcé de la junte.

17. Le 10 mars 1998, accompagné par le général Sani Abacha, Président nigérian, qui préside la CEDEAO, le Président guinéen Lansana Conteh, le Président malien Alpha Oumar Konaré et le Président nigérian Ibrahim Baré Mainassara, ainsi que le Vice-Président gambien, le Président Tejan Kabbah est rentré à Freetown pour assumer à nouveau les fonctions de chef de l'État. Il a été salué par une foule enthousiaste. M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a donné lecture du message de félicitations que j'ai adressé au Président sierra-léonais et où j'ai déclaré que son retour marquait l'accomplissement d'un objectif majeur non seulement pour le peuple sierra-léonais mais également pour la CEDEAO, l'OUA et l'ONU, ainsi que la communauté internationale tout entière. Dans mon message, je déplorais également profondément les actes de violence, la perte de vies humaines et de biens et les immenses souffrances endurées par le peuple sierra-léonais depuis le coup d'État, et je faisais part de mes condoléances aux familles de ceux qui avaient trouvé la mort en s'opposant au coup d'État. En outre, j'ai informé le Président sierra-léonais que l'Organisation des Nations Unies espérait coopérer étroitement avec lui afin d'aider son gouvernement à réaffirmer son autorité et à renforcer sa capacité d'action dans tout le pays.

/...

18. Lors de la cérémonie qui a marqué son retour en Sierra Leone, le Président Kabbah a déclaré son intention d'amorcer un processus de réconciliation nationale et de reconstruction du pays, de constituer un gouvernement largement représentatif et de nommer un comité consultatif sur les politiques à suivre. Quand il a rencontré pour la première fois mon Envoyé spécial après son retour, le Président Kabbah a souligné qu'il fallait déployer rapidement du personnel militaire des Nations Unies, assurer une livraison rapide de l'assistance humanitaire et ouvrir rapidement le Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone.

La situation sur le plan militaire et en matière de sécurité

19. L'ECOMOG contrôle maintenant la totalité de Freetown, où la sécurité s'améliore. On a découvert quelques munitions non explosées et mines terrestres, qui ne constituent pas cependant une menace à la sécurité. La péninsule où se trouve la capitale a également été sécurisée. L'ECOMOG, qui a pris presque toutes les autres grandes villes du pays et qui s'est davantage déployé vers le nord, le sud et l'ouest, a réussi à s'imposer dans la majeure partie du pays.

20. Néanmoins, comme beaucoup des principaux dirigeants de la junte, notamment Johnny Paul Koroma, l'ancien chef du CRFA, n'ont pas encore été appréhendés, et comme le FRU et d'autres éléments armés reculant devant les forces de l'ECOMOG continuent de faire subir des actes de violence à la population civile, la situation en Sierra Leone en matière de sécurité demeure un sujet de préoccupation. L'ECOMOG a commencé à collecter des armes à Freetown mais une vaste entreprise de désarmement, démobilisation et réinsertion sera nécessaire pour que la sécurité soit assurée.

21. L'ECOMOG a aussi défini, pour son déploiement dans l'ensemble du territoire, un concept opérationnel comportant un plan préliminaire de désarmement et de démobilisation des combattants sierra-léonais. En bref, les tâches que l'ECOMOG envisage pour lui-même consisteraient notamment à :

- a) Déployer des troupes dans toute la Sierra Leone;
- b) Garnir certains points d'entrée par terre, par mer ou par air de manière à prévenir l'introduction d'armes, de munitions ou de matériel militaire dans le pays;
- c) Désarmer les anciens combattants aux emplacements désignés;
- d) Installer des barrages routiers pour contrôler les mouvements des armes et des munitions, et aider à la protection des réfugiés et déplacés;
- e) Effectuer des patrouilles pour créer un climat propice à la liberté de circulation et au rétablissement de l'autorité;
- f) Assurer la sécurité de personnes clefs, du personnel de l'ONU, y compris le personnel militaire, et des ONG.

/...

22. Le plan prévoit le déploiement de 15 000 soldats dans quatre secteurs : ouest, nord, sud et est. Le secteur ouest, qui comprend Freetown et les aéroports de Lungi et Hastings, serait encore subdivisé et sept bataillons, un détachement de l'armée de l'air et une brigade d'artillerie y seraient déployés, ce qui paraît suffisant pour la protection de la capitale et de son aéroport.

23. Dans le secteur nord, l'ECOMOG déploierait une brigade basée à Makeni, avec des bataillons à Port Loko, Magburaka et Kabala. Dans le sud, la brigade serait basée à Bo, avec des bataillons à Moyamba, Pujehun et Kenema. Des forces navales seraient également nécessaires. Ce secteur est considéré comme stratégique en raison de ses ressources minérales, de fortes concentrations du FRU et des Kamajors, et de la frontière avec le Libéria. L'ECOMOG estime donc que les opérations dans l'est risquent d'être difficiles et dangereuses et exigeraient une attitude énergique, une grande vigilance et un déploiement massif. Les bataillons seraient installés à Yengema, Zimmi et Kailahun.

24. L'ECOMOG créerait en outre un comité du désarmement, qui serait chargé notamment de choisir les points de désarmement, de définir les normes et directives pour le désarmement, de procéder au désarmement, d'assurer la coordination des ressources et la coopération avec les autres organisations, de classer et transporter les armes et munitions récupérées, de diffuser des informations sur le processus et de veiller à la sécurité de tous les participants. Un comité chargé d'examiner les violations du cessez-le-feu et un comité des services humanitaires seraient également créés.

25. Mon Envoyé spécial et ses collaborateurs négocient activement avec le Gouvernement et avec l'ECOMOG pour mettre au point et appliquer ce concept opérationnel, qui pourraient servir de base au déploiement ultérieur éventuel de personnel militaire des Nations Unies, sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité. Je présenterai au Conseil de nouvelles recommandations concernant un tel déploiement après un nouvel examen de la situation par mon Envoyé spécial.

Autres mesures prises en application de la résolution 1132 (1997)

26. Depuis mon précédent rapport, plusieurs États m'ont informé, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1132 (1997), des mesures qu'ils ont prises pour donner effet aux paragraphes 5 et 6 de la résolution, concernant les sanctions instituées par le Conseil contre la Sierra Leone. On trouvera la dernière liste de ces États dans un rapport distinct au Conseil de sécurité, publié sous la cote S/1998/112.

27. Dans une lettre datée du 9 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1998/215), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé, au nom de son gouvernement, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la question de la levée des sanctions instituées au paragraphe 6 de la résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 8 octobre 1997, sur l'importation en Sierra Leone de pétrole et de produits pétroliers. Le 16 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1156 (1998), décidant de lever, avec effet immédiat, les interdictions imposées au paragraphe 6 de la résolution

/...

1132 (1997) quant à la vente ou à la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à la Sierra Leone.

III. SITUATION SUR LE PLAN HUMANITAIRE

28. Plusieurs missions des Nations Unies chargées d'évaluer la situation sur le plan humanitaire se sont maintenant rendues à Freetown, Kambia, Bo, Kenema et Makeni. Elles ont déterminé que la situation sur le plan humanitaire restait grave. Le système principal de soins de santé a été désorganisé par le manque de fournitures, le pillage et l'exode du personnel médical à tous les niveaux. Les installations d'adduction d'eau et d'assainissement ayant trop souvent été abandonnées, des centaines de milliers de personnes sont bien plus exposées à la maladie. Le système normal de distribution de vivres aux groupes vulnérables a été bouleversé et les enfants en souffrent plus particulièrement. Beaucoup d'enfants ont également été exposés à des actes de violence en étant envoyés au combat. Le système d'enseignement s'est effondré depuis le coup d'État de mai dernier, toutes les écoles sont fermées. Sous l'effet combiné des combats et des pillages, les logements et les infrastructures des villes de province ont été fortement endommagés. Le nombre de déplacés a augmenté et la situation de quelque 14 000 réfugiés libériens demeure préoccupante, car beaucoup ont fui les camps au cours des récents combats. La majorité des Sierra-Léonais qui se sont réfugiés à Conakry au moment des combats à Freetown sont retournés chez eux mais quelque 24 000 Sierra-Léonais sont arrivés au Libéria depuis la mi-février et il continue d'en arriver mais à un moindre rythme. De plus, quelque 3 000 réfugiés de la zone de Kailahun, échappant encore au contrôle de l'ECOMOG, ont été inscrits par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à son camp de Kissidougou (Guinée).

29. Les organismes des Nations Unies ont préparé un appel interinstitutions "éclair", qui a été lancé le 3 mars 1998. Par ce biais, je demande aux États Membres de verser des contributions à hauteur de 11,2 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires prioritaires en Sierra Leone au cours des trois mois à venir. Il s'agit notamment d'accorder une aide à l'agriculture (fourniture de semences et d'outils), de rétablir les services de santé et d'enseignement de base, de reprendre les distributions d'aide alimentaire et de fournir assistance et protection aux groupes les plus vulnérables touchés par le conflit actuel. Cet appel complète le programme de 90 jours du Gouvernement sierra-léonais, qui sert de cadre aux mesures faisant suite au rétablissement du régime démocratique civil dans le pays.

30. Le plein déploiement de l'ECOMOG et la restauration du gouvernement légitime devraient offrir aux organismes à vocation humanitaire de nouvelles possibilités d'intensifier leurs activités en réponse à la crise humanitaire en Sierra Leone et, en même temps, favoriseraient le retour des personnes déplacées. Il faut espérer que la communauté internationale contribuera généreusement au programme humanitaire exposé dans cet appel et l'assistance spéciale ainsi fournie permettra de sauver des vies et de promouvoir la stabilité en Sierra Leone.

31. Les tâches à moyen terme, comme l'aide au rapatriement des réfugiés sierra-léonais et à la réinsertion des anciens combattants, ne sont pas visées par cet appel. Toutefois, des organismes des Nations Unies rétablissent déjà

/...

leurs bureaux à Freetown et ont hâte de relancer leurs programmes de développement économique et social, qui devront faire une large place à la reconstitution de la capacité du Gouvernement sierra-léonais de fournir des services, de stimuler la reprise économique et de promouvoir la réconciliation nationale et la reconstruction.

Le début du rapatriement des réfugiés

32. À la demande du Président Kabbah, et grâce à un don de 120 000 dollars du Gouvernement japonais, le HCR a commencé à préparer le rapatriement de Conakry de 5 000 réfugiés sierra-léonais, dont 200 fonctionnaires, qui avaient fui Freetown après le coup d'État du mois de mai et qui seront employés par l'administration du pays.

33. Le fait que l'ECOMOG contrôle les grandes villes du sud de la Sierra Leone favorisera aussi probablement le rapatriement rapide par la route de réfugiés sierra-léonais du Libéria et l'élimination de la junte pourrait se traduire par le rapatriement de 400 000 réfugiés sierra-léonais de la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

34. Le HCR a réenregistré à ce jour quelque 2 800 des réfugiés libériens en Sierra Leone et environ la moitié d'entre eux demande le rapatriement. Le HCR a commencé à prendre des dispositions pour leur retour par mer.

Mission du Programme des Nations Unies pour le développement en Sierra Leone

35. Une mission pluridisciplinaire envoyée en Sierra Leone par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a proposé quatre projets à mettre en oeuvre dès que le Gouvernement les aura approuvés. Ces projets ont pour objet :

a) La mise en route d'activités en vue de la démobilisation de diverses catégories de combattants;

b) La fourniture d'un appui aux institutions nationales pour permettre un retour rapide à la normale;

c) La réinstallation, l'accent étant mis sur les microprojets à impact rapide, la réconciliation et les jeunes;

d) Les activités de sensibilisation pour aider le pays à faire face à ses problèmes et promouvoir la réconciliation nationale et la consolidation de la paix.

36. La mission aide également le Gouvernement à élaborer un document en vue d'une consultation de donateurs qui doit avoir lieu à Bruxelles le 31 mars 1998. Le PNUD a l'intention de fermer son bureau de coordination à Conakry d'ici la fin du mois de mars si la situation en matière de sécurité continue à se stabiliser, et de faire revenir le personnel de son bureau de pays à Freetown.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

37. Les faits nouveaux qui se sont produits en Sierra Leone depuis la présentation de mon dernier rapport devraient être considérés comme étant positifs dans le contexte de la situation plus large dans laquelle ils s'inscrivent. L'intervention de l'ECOMOG ayant amené la junte à se retirer, la voie est ouverte au rétablissement non seulement du Gouvernement légitime mais également de l'ordre civil et du processus démocratique, et le développement économique et social peut reprendre. Le retour du Président Kabbah à Freetown, le 10 mars, offre par conséquent au peuple sierra-léonais et à la communauté internationale une occasion qu'il faut saisir sans attendre. Nous ne devons pas laisser passer cette chance de redonner à la Sierra Leone la place qui lui revient parmi les nations démocratiques et d'aider à renforcer la stabilité de la sous-région.

38. Je prends note avec satisfaction des efforts de diplomatie que la CEDEAO et, en particulier, son Comité des Cinq sur la Sierra Leone ont déployés sans relâche et de la contribution de l'ECOMOG au retrait de la junte militaire. J'engage la CEDEAO et l'ECOMOG à poursuivre leurs efforts visant à rétablir la paix en Sierra Leone, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1132 (1997) et de la Charte des Nations Unies. Les Sierra-Léonais attachés au système démocratique ont également joué un rôle en opposant une résistance opiniâtre au régime illégal. Je ne parle pas seulement des membres des Forces de défense civiles mais également des innombrables civils non armés qui ont refusé avec persistance d'apporter leur coopération à ce régime et lui ont dénié toute légitimité. Je salue le courage du peuple sierra-léonais et rends hommage à la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie en s'opposant à la junte.

39. Je félicite également le Président Ahmad Tejan Kabbah qui vient de reprendre ses fonctions de chef d'État de la Sierra Leone, à la suite de son retour. L'ONU devrait lui offrir toute l'assistance possible pour soutenir ses efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale et à renforcer l'autorité et la capacité du Gouvernement.

40. Comme je l'ai déclaré dans le message que j'ai prononcé au Sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine, à Harare, et dans le message spécial dont mon Envoyé spécial, M. Ibrahima Fall, a donné lecture à l'occasion du retour du Président Kabbah, l'Afrique ne peut plus tolérer ou accepter comme des faits accomplis les coups d'état dirigés contre des gouvernements élus ou la prise de pouvoir illégale par des cliques militaires.

Renforcement du bureau de l'Envoyé spécial

41. Pour tirer parti pleinement et rapidement de la nouvelle situation, je voudrais proposer un ensemble global de mesures en vue d'aider à répondre aux besoins immédiats et à long terme du Gouvernement et du peuple sierra-léonais. Dans un premier temps, je me propose de renforcer le bureau de mon Envoyé spécial à Freetown. Pour contribuer à restaurer le respect de la primauté du droit, de l'ordre civil et des droits de l'homme en Sierra Leone, j'ai engagé avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme des consultations concernant le déploiement éventuel d'observateurs des droits de

/...

l'homme. Dans l'intervalle, un spécialiste des droits de l'homme sera affecté sous peu au bureau de mon Envoyé spécial.

42. J'envisage également d'affecter à ce bureau deux policiers civils chargés de donner des conseils au Gouvernement sur l'instruction des membres de la police et les procédures de police dans une société démocratique. Un spécialiste supplémentaire des affaires politiques et un conseiller militaire apporteraient leur concours à mon Envoyé spécial dans le cadre de ses consultations avec l'ECOMOG sur l'établissement de plans en vue du désarmement et de la démobilisation, tandis qu'un spécialiste des affaires humanitaires faciliterait la coordination entre les activités des Nations Unies et celles des organisations non gouvernementales en Sierra Leone et fournirait des conseils à l'Envoyé spécial sur toutes les questions intéressant les ONG. Le bureau devra également mettre au point un programme visant à diffuser dans la population des informations sur ses activités, en particulier en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation des anciens combattants et leur réinsertion dans la société.

Déploiement d'un groupe de liaison militaire

43. Je recommande également le déploiement en Sierra Leone d'un groupe de liaison militaire des Nations Unies d'une dizaine de membres au maximum, qui serait chargé des tâches ci-après :

a) Assurer une liaison étroite avec l'ECOMOG et rendre compte de la situation militaire dans le pays;

b) Déterminer l'état d'avancement des plans de l'ECOMOG concernant des tâches futures telles que l'identification des anciens combattants à désarmer et l'établissement d'un plan de désarmement, et participer à leur mise au point définitive.

44. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait d'autoriser le déploiement de ce groupe de liaison militaire, ainsi que des conseillers militaires et conseillers de la police civile, comme indiqué dans mon troisième rapport (S/1998/103, par. 35), les dépenses correspondantes seraient considérées comme une dépense de l'Organisation devant être supportée par les États Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres seraient portées au crédit du compte spécial qui doit être créé pour la Sierra Leone. Les prévisions de dépenses correspondantes seront publiées sous peu dans un additif au présent rapport.

45. Le groupe de liaison militaire compléterait le rôle joué par les conseillers militaires qui, sous la direction de mon Envoyé spécial, continueront à aider le Gouvernement sierra-léonais à résoudre les questions liées au processus de désarmement. Les conseillers militaires aideront également le Gouvernement à mettre au point des plans relatifs à des programmes bilatéraux visant à restructurer la police en Sierra Leone et à doter le pays de forces de sécurité appropriées à l'avenir. Compte tenu de l'importance des activités de perfectionnement de la police, je fais appel à la générosité des donateurs éventuels pour qu'ils fournissent l'assistance bilatérale nécessaire.

/...

46. La présence d'un groupe de liaison militaire des Nations Unies, auquel des observateurs des droits de l'homme pourraient peut-être être adjoints par la suite, pourrait également contribuer au processus de réconciliation nationale en Sierra Leone. En coopérant étroitement avec l'ECOMOG à l'intérieur du pays et en présentant des rapports impartiaux à mon Envoyé spécial, ses membres persuaderaient les anciens combattants qu'ils peuvent déposer leurs armes en toute sécurité.

Fourniture d'une assistance humanitaire

47. Il convient également de fournir sans délai une assistance humanitaire au pays. La situation des Sierra-Léonais, qui, du fait des combats récents et des abus commis par la junte, manquent de vivres, sont privés de soins médicaux et se trouvent sans abri, est très grave, et il faut y faire face d'urgence en faisant appel à toutes les ressources dont disposent les organismes d'assistance. Tout en restant profondément préoccupé par la situation humanitaire dans de nombreuses régions du pays, je trouve encourageantes les informations selon lesquelles les besoins humanitaires commencent à être pris en compte. Des secours alimentaires et des fournitures médicales d'urgence sont arrivés dans le pays par le port de Freetown et ont été distribués rapidement et de façon coordonnée dans certaines provinces par avion, par hélicoptère et par la route.

Contributions au Fonds d'affectation spéciale

48. Je fais appel aux États Membres pour qu'ils apportent des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone, que le Conseil de sécurité m'a encouragé à créer. Je remercie tout particulièrement le Gouvernement du Royaume-Uni qui s'est déjà déclaré prêt à y verser une contribution de 2 millions de livres, et qui a participé activement à la fourniture d'une assistance aux Sierra-Léonais. J'engage également tous les États Membres à apporter une assistance généreuse à l'ECOMOG pour lui permettre de faire face à ses besoins logistiques et de s'acquitter de son mandat en Sierra Leone.

49. Les événements qui se sont produits en Sierra Leone au cours de l'année écoulée constituent un signal d'alarme : des crises analogues peuvent se produire ailleurs et il faudrait que la communauté internationale se demande comment elle devrait y faire face. La démocratie en Sierra Leone a des racines profondes, mais c'est aussi une plante fragile et il faut encourager sa croissance. La communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance et continuer à apporter un appui à la Sierra Leone, notamment en lui fournissant sans délai une aide bilatérale et multilatérale d'urgence. Il faudra également soutenir les efforts louables déployés par la CEDEAO et répondre aux besoins logistiques de l'ECOMOG pour l'aider à se déployer dans tout le pays. Je suis persuadé que la communauté internationale offrira l'assistance nécessaire dans tous ces domaines.

